

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 22 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORCARO dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de madame Sylvie CHEDALEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 janvier 2025

Membres en exercices : 13

Présents : 9

Votants : 10

PRÉSENTS : Sylvie CHEDALEUX, Aurélie LUCAS, Aurélie BONNETAIN, Delphine BIZE, Jean-Stéphane RENAUD, Didier BEBIN, Laurence LE GUELLEC, Karine JOUIN, Charles de CADARAN

ABSENTS EXCUSÉS : André HERVIAUX, Jean-Louis MEZIERE, Maxime BOCANDE pouvoir à Jean-Stéphane RENAUD, Barbara MORIN

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.

Laurence LE GUELLEC est désignée secrétaire de séance. La séance a été publique.

Affaire présentée par Sylvie CHEDALEUX**1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2024**

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance.

Le Maire propose au conseil municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte rendu de la séance du 13 novembre 2024.

Affaire présentée par Jean-Stéphane RENAUD**2- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA RUE HENRI GEFFROY
D2025-01-01**

Madame le Maire rappelle l'avant-projet du réaménagement de la rue Henri Geffroy, présenté par le bureau d'études Urbae lors du dernier conseil municipal. Ce projet a pour principaux objectifs : d'effacer les réseaux, de sécuriser la route et de développer des mobilités douces.

Des investigations complémentaires ont été depuis menées afin de lever certaines incertitudes (diagnostic amiante / HAP et inspection des réseaux EU / EP), et l'estimation des travaux a été réactualisée par le bureau d'études.

Le coût prévisionnel des travaux de réaménagement s'élève à présent à :

- Aménagement voirie (terrassements / voirie / revêtements) : 539 205 € HT
- Aménagements paysagers : 60 295 € HT

Soit un total de 599 500 € HT

Remarque : les travaux d'enrobés (raboitage, renforcements éventuels, et mise en place de la couche de roulement), pris en charge par le Département du Morbihan, ne sont pas inclus dans cette estimation.

En parallèle, l'estimation prévisionnelle des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales s'élève à (travaux non concernés par les demandes de subvention) :

- Réhabilitation réseau EU : 20 700 € HT
- Réhabilitation réseau refoulement : 33 200 € HT
- Réhabilitation réseau eaux pluviales : 65 600 € HT

Soit un total de 119 500 € HT

Enfin, l'effacement des réseaux, réalisé en lien avec Morbihan Energies, représente un coût prévisionnel à la charge de la commune de **127 500 € TTC** (déduction faite des participations de Morbihan Energies, travaux non concernés par les demandes de subvention).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⑩ adopte le projet de réaménagement de la rue Henri Geffroy pour un montant prévisionnel de 599 500 € HT (hors travaux de réhabilitation des réseaux EU / EP et d'effacement des réseaux)
- ⑩ adopte le plan de financement ci-dessous (spécifiquement pour les travaux de réaménagement)

Dépenses (€)	Montant H.T.	Recettes (€)	Montant H.T.
Travaux	599 500	Etat	150 000
Maîtrise d'œuvre	28 500	Département	219 800
		AUTOFINANCEMENT	258 200
Total	628 000	Total	628 000

- sollicite une subvention auprès de l'État (au titre de la DETR), et auprès du Conseil Départemental du Morbihan (dispositifs d'aide aux projets de sécurisation routière et d'aménagement d'espaces publics) dès que cela sera possible.
- charge le Maire de toutes les formalités.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens des communes ;

Vu les articles L.211-1 et suivants du code forestier encadrant la gestion durable des forêts ;

Vu la nécessité pour la commune de valoriser ponctuellement les ressources forestières issues de parcelles communales dans un souci d'entretien, de gestion durable et de respect de l'environnement ;

Vu la proposition de grille tarifaire pour la vente, les obligations de l'acheteur et les conditions d'exploitation du bois ;

Considérant que cette démarche permet de contribuer au financement des travaux d'entretien et de gestion des parcelles concernées ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : La vente de bois au sol

Article 2 : La grille tarifaire suivante qui pourra être ajustée annuellement par délibération selon les fluctuations du marché :

Essence de Bois	Prix par stère au sol
Chêne rouge	10 €
Peuplier	10 €
Chêne / Châtaigner	20 €

Article 3 : La validation du contrat type annexé à la présente délibération. Ce document précise notamment les parcelles concernées, les obligations de l'acheteur en termes de respect de l'environnement, sécurité et délai d'exploitation, les modalités pratiques. Les ventes seront effectuées par appel à candidature, selon les volumes concernés et les exigences légales.

Article 5 : Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision y compris les contrats de vente et les correspondances administratives afférentes.

Annexe : Modèle de contrat

Après avoir pris connaissance de l'implantation de l'armoire telle qu'indiquée en annexe, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'accorder au syndicat Mixte de coopérative territoriale, Megalis Bretagne une servitude d'implantation sur la parcelle cadastrée n°0026 section ZH appartenant à la commune située Le Patis du Moulin à Porcaro (56).

- d'autoriser madame le Maire à signer la convention de servitude au profit de Megalis Bretagne pour l'implantation de l'armoire technique

Affaire présentée par Aurélie LUCAS

5. REMISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

La remise aux normes des installations électriques de la commune est impérative pour retrouver une assurance aux biens.

Avec la réception des rapports électriques (Dont rapports Q18) de la visite de décembre 2024 nous pouvons enfin démontrer à l'assureur que certains travaux avaient déjà été fait.

Le devis, d'un montant de 1300 € HT, est signé et l'électricien interviendra dès la deuxième semaine de février 2025.

Affaires présentées par Aurélie LUCAS

6. POINT ASSURANCES

Le consultant RISKOMNIUM nous informe que les assurances ne pourront nous assurer qu'après une attestation du maire indiquant que les travaux de mise aux normes électriques sont effectués.

Nous travaillons avec le courtier pour que nos bâtiments soient assurés au plus tôt.

Affaires présentées par Aurélie BONNETAIN

7. AUTORISATION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 4L TROPHY

Le maire informe que l'association BREIZH-AILES, représentée par monsieur Morgan THOMMEROT-LAUNAY, originaire de la commune de Porcaro, participera à l'édition 2025 du 4L TROPHY raid humanitaire destiné aux étudiants. Ce projet sportif et solidaire a pour but de soutenir des actions humanitaires notamment en apportant des fournitures scolaires et des aides matérielles aux populations défavorisées au Maroc.

Afin de soutenir cette initiative citoyenne et promouvoir l'engagement de la jeunesse de notre commune, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € pour contribuer aux frais liés à leur participation (préparation du véhicule, inscription, fournitures, etc...)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'association BREIZH-AILES pour sa participation au 4L TROPHY 2025.
- d'autoriser madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et
- précise que la dépense sera imputée au budget communal destiné aux associations.

Affaires présentées par Sylvie CHEDALEUX

7. INFORMATIONS ET ECHANGES SUR LES PROJETS EN COURS

- Point financier : Notre budget est stable et nous permettra d'autofinancer une partie de la rue Henri Geffroy et de prévoir un prêt sereinement – Il faudra prévoir pour fin février 2025 une réunion préparatoire 2025 en vue du vote du budget fin mars 2025.

- P'tites news : Prévoir une information sur les routes barrées le 15 aout 2025 pour la Madone (plan).
- Notre recherche de boulanger pour la mise en place d'une nouvelle machine à pain rue de la Belle Alouette pourrait aboutir. Nous espérons avoir confirmation d'une proposition prochainement.
- La nouvelle installation de téléphonie est en place depuis le 17/12/2024 et vous avez pu constater que nous avons désormais une nouvelle messagerie et un message d'attente.

- AGENDA à retenir :

- Samedi 25 janvier 2025 Vœux d'OBC (co-voiturage possible à partir de la mairie)
- Samedi 1^{er} février 2025 Association de Chasse – repas à emporter
- Dimanche 2 février 2025 : Rando/Cyclo - Les randonneurs de l'Oyon
- Samedi 08 février 2025 Soirée Raclette de l'association de football
- Samedi 22 mars 2025 Soirée Tartiflette du Comité Festif

La séance est levée à 22h40.

Le Maire,
Sylvie CHEDALEUX



Le secrétaire de séance,
Laurence LE GUELLEC



